

**LES PRINCIPES ETHIQUES FONDAMENTAUX DE SOBEM-SCAME****PRINCIPE 1**

- Agir en conformité avec les lois et les réglementations

En toutes circonstances, tous les collaborateurs de la société doivent observer les réglementations internationales, fédérales, nationales, locales et les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités, ainsi que les politiques éthiques et conformité de la société.

En ce qui concerne ces règles spécifiques, en tant qu'élément structurant de l'identité de la société, l'ensemble des entités doivent en respecter la substance, sous réserve des dispositions impératives des droits applicables et des usages locaux.

**PRINCIPE 2**

- Se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité

L'honnêteté et l'intégrité doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Il est impératif que chacune et chacun agisse avec droiture en toutes circonstances et contribue à promouvoir une culture d'honnêteté et d'intégrité.

Partant de ce principe, la société attache la plus haute importance à l'exemplarité du comportement de ses collaborateurs.

Dans le choix de ses partenaires, SOBEM-SCAME veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté et de respect des droits humains.

En conséquence, SOBEM-SCAME encourage le signalement des incidents éthiques,

et aucun collaborateur ne pourra être sanctionné pour avoir utilisé, de manière désintéressée et de bonne foi, un dispositif de signalement de ces incidents, ou pour avoir refusé d'accomplir un acte qui lui apparaîtrait contraire aux principes éthiques de la société.

### **PRINCIPE 3**

- Faire preuve de loyauté

Pour la société, la qualité d'une relation repose sur la loyauté des interlocuteurs, spécialement dans l'exécution des contrats. Cela impose notamment de tenir les engagements pris et de ne promettre aucun engagement que la société ne soit en mesure de tenir.

Chaque fois qu'un collaborateur de la société communique avec ses interlocuteurs, il le fait de bonne foi, dans un esprit constructif, respectueux des intérêts de chacun et avec le souci d'une information sincère.

Le principe de transparence, qui guide une grande entreprise comme SOBEM-SCAME, ne fait pas obstacle au respect, par les collaborateurs, du secret des affaires, dans le cadre des lois applicables.

SOBEM-SCAME, qui attend de ses collaborateurs le respect des principes édictés par la présente Charte, leur apporte en retour la protection nécessaire lorsqu'ils sont mis en cause dès lors qu'ils ont agi de bonne foi dans le cadre de leurs attributions.

### **PRINCIPE 4**

- Respecter les autres

Convaincue que l'entreprise durable est celle qui sait conjuguer développement économique et progrès humain, SOBEM-SCAME attache la plus haute importance aux valeurs de tolérance et de respect d'autrui, qui s'imposent à tous les collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles et qui gouvernent les relations de toute entité de SOBEM-SCAME à leur égard.

Le respect d'autrui implique de traiter chacun équitablement, en attachant autant d'importance aux uns qu'aux autres, et appelle la réciprocité, chacun ayant des droits à faire valoir mais également des devoirs à remplir, vis-à-vis des autres, de son entité, de la société et de la société dans son ensemble.

Ce principe recouvre notamment le respect, en toutes circonstances, des droits des personnes, de leur dignité, de leur singularité et le respect des différentes cultures. Il s'applique également aux biens matériels et immatériels appartenant à autrui et plus généralement à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

Il guide la politique de la société en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, de respect de la vie privée, de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discriminations, de protection de la santé et de la sécurité au travail et en particulier de prévention et de sanction de toutes les situations de harcèlement. Il sous-tend l'ensemble des politiques internes et externes de SOBEM-SCAME et doit inspirer jusqu'au mode de résolution des conflits.

La tolérance, qui se traduit par la bienveillance et l'ouverture aux autres, exclut toutes les formes de comportement à caractère extrémiste.

### **L'APPLICATION DE LA CHARTE ETHIQUE DE SOBEM-SCAME**

LA CHARTE ÉTHIQUE ET SES 4 PRINCIPES S'APPLIQUENT :

- **A l'ensemble des collaborateurs et des entités de la société**

SOBEM-SCAME attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec les principes d'éthique de la société, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs.

Travailler dans un climat sain participe au bon fonctionnement de la société et à l'épanouissement des collaborateurs. La société accorde ainsi la plus grande attention à la qualité de vie au travail.

Le respect et la confiance doivent guider les relations entre les salariés tout comme le dialogue avec les partenaires sociaux.

De l'administrateur au collaborateur, chacun a l'obligation de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de la société.

Les principes éthiques fondamentaux doivent être promus par les salariés de SOBEM-SCAME qui siègent dans les conseils.

Les dirigeants et managers de SOBEM-SCAME sont les promoteurs par excellence de la Charte éthique de la société et de son application au quotidien auprès des salariés et des parties prenantes. S'ils doivent vérifier les connaissances de leurs collaborateurs en ce qui concerne leurs obligations éthiques et réglementaires, ils doivent plus encore veiller à ce qu'ils aient des pratiques conformes à leurs obligations.

En cas de recours à des sanctions liées au non-respect des obligations éthiques et/ou réglementaires, celui-ci s'effectue dans le respect du droit et des usages locaux.

▪ **Aux clients et parties prenantes de la société**

SOBEM-SCAME applique ses principes éthiques à ses relations avec tous les acteurs des marchés, notamment les clients, investisseurs, partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants (y compris les intermédiaires ou consultants commerciaux) ou les organisations non gouvernementales (ONG).

La société promeut auprès de l'ensemble de ses parties prenantes ces principes.

Vis-à-vis des clients, la société attache la plus haute importance à leur satisfaction, qui repose sur la qualité des produits et des services et un dialogue ouvert. La démarche éthique et conformité de SOBEM-SCAME est bâtie sur 2 niveaux de textes de référence :

1. La présente Charte éthique.
2. La charte de bonne conduite - anticorruption,

qui précisent les implications des engagements éthiques de la société par catégorie ou pratique professionnelle.

Tous les documents d'éthique et de compliance de SOBEM-SCAME sont accessibles sur le site internet [www.sobem-scame.fr](http://www.sobem-scame.fr).

Vis-à-vis de tous les acteurs du marché, les collaborateurs de SOBEM-SCAME adoptent un comportement loyal et font preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations. Ils s'assurent que les partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants ont des préoccupations éthiques compatibles avec celles de la société, et portent à leur connaissance la Charte éthique de SOBEM-SCAME.

La société demande l'inclusion dans ses contrats avec ses partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants d'une clause prévoyant le respect des engagements de SOBEM-SCAME en matière de droits humains et de lutte contre la corruption, par ceux-ci et par leurs propres partenaires.

La société s'assure de l'intégrité et de la réputation de ses partenaires, fournisseurs, prestataires et sous-traitants.